

L'église luthérienne de Genève de 1707-1710

Autor(en): **Denkinger, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **39 (1906)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-379806>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ÉGLISE LUTHÉRIENNE DE GENÈVE DE 1707-1710

PAR

H. DENKINGER

pasteur.

La première mention d'un culte luthérien à Genève se trouve dans Spon ¹.

On y voit que : « le margrave de Bade-Durlach, dépouillé de ses états par un arrêt de la cour impériale, pour avoir tenu le parti de l'électeur palatin couronné roi de Bohême (pendant la première période de la guerre de trente ans), arriva à Genève au mois d'octobre 1624 avec sa femme et un pasteur, Jean Burcard Erad qui devint plus tard surintendant à Pforzheim. Il logea d'abord au Bourg-de-Four, ensuite à Saint-Gervais dans la maison de Kleberguer (le bon allemand). Le conseil lui permit le prêche en sa maison, pour ses domestiques, sans plus grande affluence de peuple. Au mois de mai 1625, des étrangers et même d'autres du peuple, commençant à fréquenter les sermons qui se faisaient chez ce prince, chacun murmurait, disant qu'il s'en manquerait peu qu'on introduisît la messe en ville puisqu'on y souffrait le luthéranisme. Cela fit de la peine et aux magistrats et aux ministres ; ce que ceux-ci lui ayant témoigné par ordre du conseil, il leur fit espérer que le service divin qui se faisait dans sa maison, ne serait que pour lui et ses domestiques. » Toutefois les étrangers ayant continué de fréquenter ces exercices de dévotion,

¹ *Histoire de Genève*, éd. 1730 (Gautier), p. 487, 2^e vol.

cela ne plut pas aux magistrats qui, le 25, l'envoyèrent prier, par un syndic et par le lieutenant, de ne pas recevoir ceux de la ville dans ces prédications. Cependant elles continuèrent pendant tout le cours de l'année 1626; ce qui fit qu'en février suivant, le conseil lui ayant réitéré les mêmes instances, le margrave, au lieu d'acquiescer à la demande des magistrats, leur répondit que la ville était impériale et qu'étant prince de l'empire, il y avait autant de droits qu'eux. Quelques-uns même dirent qu'il avait levé la main contre le syndic; cependant le registre n'en fait pas mention. Mais le prince irrité quitta Genève et se retira à Thonon, où le duc de Savoie lui permit l'exercice de sa religion pour lui et toute sa maison.

Gautier ajoute en note¹ : « Les idées sur la tolérance que les protestants doivent avoir les uns pour les autres, et dont les magistrats de l'Eglise de Genève ont donné dans la suite des temps des démonstrations si publiques, étaient encore peu connues de ce temps. »

A la fin du dix-septième siècle, en 1697, un marchand allemand, *Jean Albrecht*, désirant célébrer la cène avec quelques coreligionnaires, ses parents, établis avec lui à Lyon, demanda à Bénédict Pictet s'ils pourraient communier dans notre ville selon leur coutume. Le professeur genevois se montra favorable au projet et offrit la cathédrale pour la cérémonie. Nous ne savons pour quelles raisons Albrecht déclina cette offre bienveillante. Quelque temps après, en 1700, Albrecht pria le surintendant D. Elie Veiel d'Ulm d'écrire à B. Pictet pour lui demander de présenter au conseil une requête des marchands luthériens de Lyon. Grâce à cet intermédiaire le conseil ne se refusa pas à accorder aux requérants, sous certaines conditions, de célébrer en silence la cène selon leur coutume. Le conseil d'Ulm remercia par une lettre latine.

Une occasion favorable d'établir un culte régulier luthérien s'offrit en 1701. Deux princes de Wurtemberg étudiaient à l'académie. Ils avaient pour précepteur un candidat consa-

¹ *Histoire de Genève*, ibid.

cré, *George-David Zorer*. Les premiers jours de juin, Jean-Alphonse Turretini lui communiqua l'autorisation de célébrer leur culte et la cène « à condition que cela se fasse sans bruit et au logis même des princes. » Les auditeurs étrangers à la suite du prince qui voudraient assister à ces exercices ne devaient pénétrer dans la maison que un à un, ou tout au plus à deux, « afin de ne point porter ombrage au commun peuple. » Zorer invita les luthériens de Lyon à venir communier le 10 juillet (7^e dimanche *post Trinitatem*). La veille (à 3 heures), eut lieu un service de préparation, le dimanche à 8 heures la confession et l'absolution, à 9 heures le sermon que suivit la cène. La cène fut renouvelée quatre ou six semaines plus tard, pour permettre à tous les luthériens de Genève d'y prendre part en deux fois. Le séjour des princes à Genève ne semble pas s'être étendu au delà de 1701, et dès l'année suivante les cultes furent interrompus. Les marchands de Lyon ne perdirent pas courage et revinrent à la charge auprès du conseil qui, en 1707, grâce de nouveau au professeur Bénédict Pictet, leur accorda licence d'avoir un prédicateur à eux et de célébrer quatre fois l'an un culte avec cène.

Pour comprendre cette décision il faut se rappeler qu'à ce moment Jean-Alphonse Turretini poursuivait un but ecclésiastique très sympathique au roi de Prusse, Frédéric I^{er}, savoir l'union entre tous les protestants, anglicans, luthériens, réformés, qui n'a été réalisé, comme on le sait, entre luthériens et réformés, que plus d'un siècle plus tard dans le même pays (1817). Turretini a laissé un monument de ses efforts dans l'ouvrage intitulé *Nubes testium pro moderato et pacifico de rebus theologicis judicio* (Francfort et Leipzig, 1720). En voici deux extraits qui se rapportent à notre sujet. Dans une lettre adressée le 22 avril 1707 par les pasteurs et professeurs de Genève au roi et sortie de la plume de Turretini, on lit : « Nous pouvons encore ajouter un fait qui fera connaître à votre Majesté les sentiments modérés et pacifiques de cette église. C'est que quelques particuliers de la confession d'Augsbourg ayant demandé, il y a quelques années, la

permission de communier ici de temps en temps, de la main d'un de leurs ministres, notre Compagnie, qui fut convoquée deux fois pour en délibérer, y donna unanimement les mains; après quoi, ayant porté notre avis à notre magistrat, il ne se fit aucune peine de leur accorder leur demande. » En note : « Ab eo tempore, quo haec scribebantur, ecclesia lutherana publica auctoritate Genevae instituta est, prout in epistola ad archiepiscopum Cantuariensem jamjam inserenda narrabitur. »

La lettre dont il est question ici fut adressée à l'archevêque de Cantorbéry, Guillaume Wake, en 1719, par la Compagnie également. Turretini y dit : « Ad fratres lutheranos quod attinet, haud ignoras dubio procul, Praesul illustrissime, quantas amoris significationes, quantam ineundae cum ipsis concordiae cupidinem, nullo non tempore exhibuerit ecclesia nostra. Testantur publica atque privata magno numero scripta, nec non datae ad Fridericum I Borussiae Regem litterae anno 1707... nec multo post (has ad regem datas litteras) propensissimi nostri in pacem illam stadii ulterius demonstrandi ergo, postulantis lutheranis quibusdam, ut sui moris ecclesiam pie institui liceret, coetus noster habita hac de re una atque altera deliberatione, non modo non adversatus est, sed et Patronum ac intercessorem lutheranis se praebuit ; quo factum, ut res ab amplissimo magistratu nostro, XXV viris primum, deinde et CC viris, nulla mora nemineque resultante, concessa sit. »

Le roi de Prusse répondit à la lettre de la Compagnie le 18 juin 1707 en félicitant le conseil de sa décision et recommandant pour l'avenir cette entreprise agréable à Dieu (lire : *l'union*).

Son promoteur, Albrecht, n'en vit pas le couronnement ; en 1707 il était décédé. Les marchands luthériens de Lyon dont il s'agit étaient :

Veit Daniel Fingerlin, d'Ulm ;

Bonaventur Riesch, de Lindau ;

Paul Nathusen, de Leipzig ;

Jean-Bernard Schuler, de Nuremberg ;

Jean-Augustin Riederer, de Nuremberg ;

Jakob de Furtenbach, à Leutkirch.

Ils chargèrent P. Nathusen, qui se rendait en Allemagne, de leur trouver l'homme qu'il fallait. Le délégué connaissait à Berlin le sellier de la cour, Schulz, dont le fils avait fait des études de théologie. Il n'eut pas de peine à décider ce dernier. Il le conduisit d'abord à Leipzig, le faire examiner et consacrer, puis il le fit agréer par ses collègues de Lyon, qui adressèrent au candidat Schulz une lettre de vocation le 24 mars 1707. Après avoir été consacré, le pasteur retourna à Berlin pour régler ses affaires. Il y prêcha à l'église de Sainte-Marie un sermon¹ où il invita ses auditeurs à l'action de grâces pour cette fondation et demanda leurs prières pour l'œuvre naissante. Avant son départ pour Genève il reçut une copie de la lettre du roi au conseil de Genève.

Arrivé dans notre ville, le premier soin de Schulz fut d'acquiescer une plus grande liberté de prédication. Quatre sermons par an lui semblant trop peu pour un ministère suivi, il demandait l'autorisation de faire deux cultes le dimanche et un le jeudi. Le conseil lui répondit favorablement le 8 août. Pour ne pas indisposer les syndics on ne réclama pas de copie du décret.

Turretini voyant dans les circonstances du moment une magnifique occasion d'inaugurer pratiquement l'union entre les protestants qu'il rêvait, proposa au pasteur Schulz de prêcher au temple de l'Auditoire² alternativement avec les réformés allemands qui y tenaient leurs assemblées. Verbalement d'abord, puis par écrit, Schulz exposa les grandes difficultés que présentait ce projet et pria qu'on laissât les luthériens faire leur culte en un local séparé, comme ci-devant, ce qu'on admit. En offrant ce temple aux luthériens avant qu'ils eussent un lieu pour leurs exercices religieux, le magistrat croyait leur rendre un service signalé et répondre aux vœux du roi de Prusse. Bientôt de nouvelles tentatives eurent lieu dans le sens indiqué. Pour y couper court, les lu-

¹ Imprimé à Leipzig 1708, dédié aux marchands de Lyon. (Texte : Jean III, 16.)

² Ainsi nommé parce qu'il servit dès la Réforme d'auditoire de théologie.

thériens louèrent, dans la maison Berjon (la première à gauche en montant la cité, dès la rue des Allemands), une chambre au second étage, à laquelle, quand la communauté se fut accrue, on en ajouta une seconde. Ce fut là que jusqu'au 26 août 1766, c'est-à-dire pendant cinquante-neuf ans, eurent lieu les cultes de l'église luthérienne.

La chapelle fut consacrée le 28 août, soit le dixième dimanche p. Trin., qui fut désormais célébré comme jour de fondation de l'église. Schulz raconte que cette cérémonie eut lieu sous l'invocation de la Trinité, avec vive émotion et fréquentes effusions de larmes de joie. L'assemblée chanta le choral *Es woll' uns Gott gnädig sein*, puis *Komm, heiliger Geist*. Le prédicateur traita : les devoirs de l'église luthérienne au moment de l'installation de son culte, sur Psaume LXXXIV, 1-10. Ses devoirs consistent :

- a) en une joie intime de l'âme ;
- b) en une louange cordiale à Dieu ;
- c) en un culte intérieur de l'âme ;
- d) en de ferventes prières et intercessions.

Au milieu de l'action on entonna *Nun bitten wir den heiligen Geist*. Puis les fidèles chantèrent le *Te Deum*. La communion suivit, à laquelle ne prirent part que quatre personnes, deux nobles en séjour et leurs domestiques. Cependant aux communions célébrées les 4 et 11 septembre suivants il y eut vingt-deux participants. On estime le nombre des luthériens alors établis à Genève à cinquante environ. Au commencement, la cène fut distribuée tous les quinze jours, puis toutes les trois semaines, enfin tous les deux mois seulement. Le service du dimanche après-midi devait être présidé par un candidat. Faute d'en avoir un, on omit ce culte les deux premiers dimanches, jusqu'à ce que fut arrivé le premier suffragant, M. Geiss de Francfort s/M. Le pasteur prêchait sur les péricopes de l'évangile le dimanche à 11 heures et sur l'épître aux Romains le jeudi. Le sermon du candidat avait lieu à 1 heure sur des textes libres. Avant chaque communion, le samedi, avait lieu un service de préparation avec chant et prière, et, quand les Lyonnais étaient

présents, un sermon. Schulz introduisit à cet effet une liturgie qu'il imprima plus tard. Elle est sous forme de questionnaire et traite de tous les points d'examen intime.

Le jeudi 1 septembre 1707, Schulz fit son discours d'entrée en fonction sur Romains I, 1-15. Pour chantre, l'église luthérienne eut d'abord, à titre bénévole, un M. Prössel, de Nuremberg, auquel succéda l'année suivante Jean Göttings, qui fut régulièrement installé.

* * *

Les pasteurs Pictet et Turretini se montrèrent fort bienveillants envers M. Schulz. Le syndic Chouet poussa même la complaisance jusqu'à lui faire prendre connaissance de la réponse du conseil au roi, sans toutefois lui permettre de la copier. Schulz s'en procura une copie par Berlin. Les marchands de Lyon adressèrent *in corpore* une lettre (latine) de remerciement au conseil qui fut bien accueillie par nos seigneurs.

Cependant, malgré toute cette bonne volonté du conseil et des principaux pasteurs, la vie du premier pasteur luthérien à Genève a été fort amère dans le début de son court ministère.

Une première tempête éclata en octobre de la même année. Le pasteur Bordier, à l'insu de la Compagnie et en son nom à ce qu'il paraît, écrivit à un prédicateur de la cour à Berlin que Schulz, dans son discours de dédicace, aurait tonné contre les réformés en les traitant d'hérétiques. La nouvelle parvint à la cour de Prusse qui s'en émut. Le roi en fut fort vexé et dit que bien qu'il eût donné les mains à l'établissement de cette église par sa recommandation, il ne prendrait de repos qu'elle ne fût de nouveau dissoute. Coup sur coup plusieurs lettres de Berlin mirent le héros involontaire de cette affaire au courant de ce qui se passait. Un de ses paroissiens, le prince de Saxe-Merseburg, auquel il fit part de ses ennuis, lui conseilla d'aller jusqu'au bout. Schulz alla montrer ses lettres aux deux premiers syndics et au recteur Turretini qui lui exprimèrent leur ignorance de la chose et

leur mécontentement du procédé. Pour se disculper entièrement Schulz fit traduire le sermon incriminé et le soumit au conseil qui lui exprima ses regrets de le voir calomnié. Quant au pasteur Bordier, il dut demander pardon au ministre luthérien et fut menacé de destitution pour faux. La Compagnie promit au pasteur Schulz d'écrire au roi de Prusse pour sauver son honneur. Les syndics, pour lui témoigner l'affection qu'ils portaient aux luthériens, lui montrèrent derechef la réponse adressée à Frédéric I^{er}, qu'il connaissait déjà, et lui donnèrent, le 20 décembre, un témoignage écrit de son innocence. L'affaire fut ainsi apaisée.

L'union avec les Suisses allemands réformés suscita de plus gros ennuis encore. La Compagnie avait communiqué à l'évêque Ursinus von Bär, de Berlin, le refus du pasteur luthérien d'avoir des exercices simultanés à l'Auditoire avec les réformés. Ursinus en référa au roi, puis écrivit au nom de son maître à Schulz pour lui enjoindre d'accepter cette offre si propice à la réunion des deux églises et lui proposer un salaire qui le rendrait indépendant de ses patrons. On lui exposait ensuite que l'acceptation de l'union serait au bénéfice des pauvres luthériens. Une commission fut nommée pour cet objet. Schulz pria un des marchands de venir le seconder dans cette lutte, sans succès cependant. Ce fut Turretini lui-même qui tenta de le persuader. Dans une entrevue il lui proposa d'abord de prêcher seulement l'après-midi, et tous les quinze jours, à l'Auditoire. Schulz répondit par un argument *ad hominem* : il demanda au recteur si lui, en conscience, après avoir eu le privilège de pouvoir annoncer chaque dimanche deux fois l'évangile, il pourrait se résoudre à ne le faire que deux fois par mois, et l'après midi, où l'attention était moins grande que le matin et l'affluence bien moindre, surtout parmi la jeunesse. A cela Turretini répliqua que les luthériens pourraient suivre les prédications des pasteurs réformés allemands. Schulz répondit que seul il était responsable de ses paroissiens et non ceux à qui ils n'ont pas été confiés. On lui offrit alors de prêcher en outre le jeudi tous les quinze jours, ce qui aurait donné une pré-

dication par semaine en moyenne. Le vaillant champion des luthériens répondit que les auditoires de semaine n'égalaien pas le tiers de ceux du dimanche, qu'en outre il ne fallait pas faire tort à la conscience de ses paroissiens. A bout d'arguments, ne sachant comment vaincre cette résistance qui ne se laissait démonter ni briser, Turretini mit enfin en avant la lettre du roi, c'est-à-dire de l'évêque Ursinus qui réclamait obéissance de son sujet, et le fait qu'à Berlin on prêchait pour les deux confessions dans le même temple. Le coup était habilement porté, mais le sujet prussien sut non moins bien y parer. Il exprima ses regrets de ne pouvoir accéder au vœu de son prince, tout en reconnaissant l'honneur insigne de cette proposition. Il ne pouvait accepter de traitement que des patrons de l'église dont il avait reçu vocation, qu'en outre le culte était définitivement établi, tandis que la munificence du roi s'arrêterait avec son ministère à lui, et qu'il faudrait alors s'adresser aux villes pour salarier le pasteur luthérien, ce qui créerait de grosses difficultés. Dans cette entrevue Schultz eut le dernier mot. Connaissant les circonstances berlinoises mieux que son interlocuteur, il put prouver que, bien que le même temple servît simultanément aux luthériens et aux réformés, chaque confession pouvait célébrer deux cultes chaque dimanche.

Mais le conseil s'en mêla. Schulz ne vit pas d'autre échappatoire que d'alléguer une consultation de la Faculté de Leipzig sur ce sujet, dont il devait attendre la réponse avant que de rien entreprendre. Puis il rédigea un long mémoire où il exposait encore une fois les motifs qui l'engageaient à refuser l'union. Cet écrit fut présenté au conseil et à la compagnie. Pictet et Turretini en furent désagréablement affectés. Mais à la Compagnie quelques membres l'approuvèrent ; car on savait que dans les églises l'union, loin de rapprocher les chrétiens, était un sujet d'aigreur.

Ce qui rendait la situation du pasteur Schulz difficile, c'est qu'il était seul à lutter. En outre les pasteurs réformés allemands poussaient à l'union, espérant tirer profit de la réunion des deux caisses d'église. En effet, la communauté

réformée allemande n'était composée que de pauvres ressortissants des cantons évangéliques, tandis que l'église luthérienne réunissait nombre de jeunes gens nobles, venus pour leurs études à Genève. L'écrit de Schulz fut examiné et les faits allégués reconnus exacts. Le 12 mars le débat était clos. Mais les deux pasteurs réformés, MM. Tourneisen et Speyler ainsi que leurs anciens, furieux de leurs mécomptes, feignaient de ne pas le voir quand ils le rencontraient et ne lui rendaient pas son salut.

Les réformés ayant demandé à laquelle des deux églises revenait le soin des pauvres papistes allemands, le syndic Chouet leur répliqua : à eux, puisque leur caisse était la plus riche. Cependant, dans la suite, les catholiques nécessiteux d'Allemagne furent à la charge de l'église luthérienne.

Dans tout ce débat, pour effrayer le pasteur Schulz, on avait fait sous-entendre que, s'il refusait l'union, le conseil lui retirerait la permission de célébrer son culte. Cette menace ne produisit aucun effet. Le 12 mai, le seigneur commis Le Fort donna à Schulz l'assurance que tout était fini.

Cependant le prédicateur de cour Jablonsky écrivit encore à Schulz en faveur de l'union. Au fort de la bataille le pasteur luthérien chercha à obtenir l'appui du roi de Suède, Charles XII. Il correspondit dans ce sens avec un membre de la légation suédoise à Paris, M. Xander, qui lui conseilla de donner suite à son projet. Le roi accepterait sûrement, si la chose lui était présentée par un courtisan habile. Quant au conseil de Genève, il accepterait tout de Charles XII, car celui-ci s'occupait alors activement de délivrer les galériens pour la foi. Cependant il ne fallait, disait-il, rien entreprendre avant qu'il y ait danger de suppression du culte luthérien. Sur le conseil de son correspondant, Schulz fit imprimer son discours d'inauguration avec une dédicace à Charles XII. L'ambassadeur suédois à Berlin promit son appui. Mais, hélas ! les affaires compliquées de ce souverain ne lui permirent pas de s'occuper de celles des autres, voire de l'église luthérienne de Genève.

En 1708, le conseil fit des observations au sujet du candi-

dat qui n'était pas consacré, cependant les anciens obtinrent le maintien du statu quo.

L'argent faisant besoin, on s'adressa aux villes impériales. Francfort et Nuremberg se montrèrent particulièrement généreuses à la suite de suppliques spéciales. Cela permit de créer un fonds d'église. Au sein de la communauté même on commença à faire des collectes périodiques.

Cependant le zèle du pasteur Schulz s'étendit aux enfants des luthériens dont il obtint l'entrée gratuite au collège. Ils recevaient l'enseignement du latin et de l'histoire, mais étaient autorisés à sortir le samedi à l'heure de l'enseignement religieux. Nous voyons aussi que ses prédications portèrent des fruits. En effet, deux catholiques, qui y étaient venus par curiosité, furent si bien captivés qu'ils demandèrent d'abjurer leurs erreurs. Le chant si agréable des luthériens leur attirait aussi de nombreux auditeurs.

Le suffragant Geyss, rappelé à Francfort, fut le sujet de nouvelles angoisses pour M. Schulz. Craignant que ce départ ne réveillât les anciennes propositions d'union, le pasteur s'empressa de chercher un nouveau suffragant. Il en trouva un à Francfort même. Mais une lettre rappella subitement M. Geyss. Au même moment le nouveau candidat tombe malade et annonce qu'il ne pourrait venir que dans cinq ou six semaines. En vain Schulz pria le prince de Wurtemberg, alors à Lausanne, de lui céder pour cinq semaines son précepteur. A défaut de celui-ci, Geyss rencontra en cette ville un ami de M. Schulz, Aug. Gotthelf Graf, précepteur de quatre barons Schell, qui lui promit de prêcher l'après-midi, et même, si son maître ne voulait laisser aller ses fils à Genève avec lui, il s'engageait à venir au moins tous les quinze jours. Cet arrangement ne fut heureusement pas nécessaire. Geyss partit le 16 novembre et le lendemain déjà son successeur débarquait après un voyage qui avait duré seize jours.

Les réformés revinrent à la charge. Ils demandèrent bourse commune pour tous les allemands et la disparition du service luthérien de l'après-midi. Cette fois Schulz resta dans la coulisse. Il persuada vingt nobles allemands d'adresser une

requête au conseil pour maintenir ce qui existait tel quel. Les Deux-Cents se montrèrent si favorables à cette démarche que le pasteur conseilla à MM. de Lyon d'accorder aux nobles des charges secondaires dans l'église. Les marchands se contentèrent d'écrire une lettre de remerciement aux pétitionnaires. Les réformés continuèrent leurs chicanes à propos du suffragant, le conseil apaisa le différend, mais fit bien sentir au pasteur que c'était par une faveur personnelle qu'on permettait à un proposant de prêcher en ville à l'encontre des lois de la vénérable Compagnie.

Les habitants étaient incommodés par le culte du jeudi. Leurs plaintes engagèrent le pasteur à conseiller aux patrons l'achat de l'ancien manège¹. Le seigneur commis Lefort approuva et des démarches furent faites auprès de la propriétaire, M^{lle} Lullin, qui en voulait 8000 francs. Mais le conseil, nanti de ce projet, y mit opposition. Ce manège était près de la porte de la ville et non loin de la garde. On représenta à Schulz que les Savoyards étant mal disposés dès longtemps envers ceux de Genève, ils pourraient facilement se faufiler au culte luthérien sous un déguisement, de là surprendre la garde trahitusement et donner l'entrée par la porte neuve à des troupes cachées près de là. On était disposé à permettre l'achat d'une maison en ville. Schulz se désista, bien qu'il désirât ardemment posséder un immeuble, ce qui lui eût permis de repousser l'offre nouvelle qu'on lui faisait de l'Auditoire de philosophie (Machabées). Il soupçonnait, et non sans raison, que c'était là un chemin détourné pour faire entrer l'église luthérienne à l'Auditoire, ce qui eût réalisé l'union souhaitée.

En vue de mettre fin aux remarques des réformés au sujet du candidat Stark, les anciens auraient voulu le faire consacrer. M. Schulz les en dissuada. Il semble n'avoir pas beaucoup goûté son suffragant, il lui reprochait un penchant au piétisme et son manque d'entregent; il est vrai que lui en possédait pour deux. D'ailleurs il ne croyait pas que la place

¹ Situé à la Corra'erie.

de M. Stark fût à Genève. Ce ne fut que plus tard qu'on eut des suffragants consacrés.

Il y avait en ce moment en ville une comtesse de Gräfeniz, ex-maitresse du duc de Wurtemberg, qui avait dû fuir son pays. Le duc l'avait recommandée au conseil. Celui-ci donna l'ordre au pasteur Schulz de lui offrir la place la plus honorable de l'église, ce qui eut lieu le dimanche suivant. La dame fut fort gracieuse, dit M. Schulz, et promit son appui. Le pasteur se promettait beaucoup de ses services possibles auprès des conseils, vu la recommandation du duc.

La jeune église avait besoin d'un capital pour subsister. On songea à envoyer Stark faire une collecte en Allemagne. Schulz n'en voulut rien entendre et mit en avant pour ce but son ami Graf, habile, disait-il, à s'insinuer chez les gens et de bonnes manières. M. Graf ne demandait que d'être nommé second prédicateur après son retour, s'il rapportait un capital suffisant. Cette collecte fut renvoyée. Entre temps, M. Schulz partit pour l'Allemagne où il allait se marier. Il remit sa charge temporairement au candidat Graf, qui se fit recevoir habitant de la ville, pour pouvoir mieux remplir sa tâche. Cette détermination ne plut pas au suffragant Stark, mais il se tut après qu'on lui eut fait remarquer que le candidat Graf était bachelier en théologie, déjà examiné par un consistoire et de plus son aîné. La comtesse de Gräfeniz promit d'avoir l'œil sur le conseil au cas où celui-ci voudrait profiter de l'absence de M. Schulz pour introduire des innovations ou des changements. Mais il n'y avait lieu de craindre, croyait-on, les réformés ayant mis de l'eau dans leur vin.

Par son mariage avec Ursula de Furtenbach, le pasteur Schulz devenait neveu d'un des patrons de l'église. Son beau-père était docteur en médecine et propriétaire de domaine. M. Schulz profita de son séjour en Allemagne pour aller à Augsbourg et à Ratisbonne. Dans cette dernière ville le Corps évangélique siégeait en ce moment et délibérait sur les moyens de rendre l'église prospère. On demanda à Schulz de prêcher. Dans son discours il sut habilement

glisser une allusion à la recommandation du roi de Prusse, grâce à laquelle un culte luthérien avait été établi à Genève. Cela plut à l'ambassadeur de Frédéric I, qui lui promit d'en écrire à son maître et le reçut à sa table. Son séjour à Ratisbonne eut pour résultat d'engager les marchands de Lyon à demander au Corps évangélique d'obtenir du conseil de Genève la perpétuité du culte, l'insertion de cette clause dans le traité de paix en élaboration, enfin le libre exercice du culte à Lyon, ou du moins la licence de faire venir quatre fois par an le pasteur luthérien de Genève pour leur distribuer la cène. Cet effort, que le Corps lui-même avait conseillé de tenter, n'eut aucun résultat.

A Augsbourg, Schulz eut un succès d'un autre genre. On lui fit cadeau d'un orgue pour son église. Il le revendit sans doute au profit de la communauté, car aucun orgue n'est jamais venu d'Augsbourg. A Ulm le pasteur acquit, grâce à des dons de particuliers, cent cinquante exemplaires d'un recueil de chants parus dans cette ville, pour l'usage dans sa chapelle. La paix étant imminente, Schulz conseilla aux marchands d'empêcher M. Graf de partir avant la fin de l'hiver. Outre que cela épargnerait des frais, cela aurait d'autres avantages réels. La joie de la paix enfin recouvrée et l'espérance de bons gains qui en résulteraient engageraient les bonnes âmes à être plus généreuses.

Après une absence de quatre mois et demi le pasteur Schulz et sa jeune femme rentrèrent à Genève où ils trouvèrent tout dans le meilleur état possible. Le 31 août 1710 le pasteur Schulz fit sa dernière prédication. Puis il alla dîner chez le prince héritier d'Eisenach ; après le repas il se sentit indisposé et fit appeler le fils du syndic LeFort, son médecin ; le miséréré se déclara. Cependant, grâce aux soins qu'on lui prodigua, il se sentit mieux. Le 5 septembre il allait si bien qu'on ne doutait plus de son rétablissement, lorsqu'il mourut subitement le matin du 6 septembre. Le lendemain il fut enterré à Saint-Gervais, cimetière réservé aux nobles étrangers et à quelques familles bourgeoises. Tout le conseil et la compagnie en robe (ce qui n'avait lieu que pour un magistrat, pas-

teur en office ou ancien), l'accompagnèrent à sa dernière demeure. Le conseiller Le Fort, seigneur commis sur l'église luthérienne, conduisait le deuil avec le suffragant Stark, puis présenta à la veuve les condoléances du conseil. Le pasteur Schulz n'avait pas trente ans, marié depuis un an à peine, et avait dirigé l'église pendant trois ans seulement. Le 14 septembre suivant eut lieu un service funèbre en mémoire du pasteur décédé. Le prince d'Eisenach et toute la noblesse allemande y assistèrent. Jusqu'à l'arrivée du successeur ce fut le candidat Stark qui fut chargé de la « pastoration » du troupeau.

Voici comment le syndic Le Fort caractérise le pasteur Schulz dans une lettre adressée à son frère Isaac Le Fort établi à Lyon :

« C'est une perte publique, et en mon particulier je le regrette beaucoup. J'ai eu l'honneur de le voir souvent.... C'était un très bon prédicateur, aimé et considéré par les gens du pays et à plus forte raison par la noblesse et par les étrangers de sa communion. Il était austère à l'égard des mœurs, ce qui était bien nécessaire à cause des excès auxquels des particuliers de son église se portaient. Je plains extrêmement Madame son épouse qui est une jeune veuve bien faite et très vertueuse, laquelle se trouve sans parents en ce pays. »

Le pasteur Schulz a bien mérité de l'Eglise luthérienne dont il fut le fondateur.
